

Pouvoir adjudicateur



Communauté de Communes Vézère
Monédières Millesources
15, Avenue du Général De Gaulle
19260 - TREIGNAC
Tél. : 05 55 73 45 92
Mail :

Marché de maîtrise d'œuvre

Objet du marché

Création d'un ATELIER RELAIS POUR ACCUEILLIR UNE
ACTIVITE DE SERVICE AMBULANCE SUR LA COMMUNE
DE CHAMBERET

Acte d'Engagement (AE)

Procédure de passation

Procédure adaptée en application du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Contractant

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d'engagement,

Je m'engage, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d'une police d'assurance garantissant l'ensemble des responsabilités que j'encours.

Je confirme, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d'assurances garantissant les responsabilités qu'ils encourent.

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l'attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

 Le signataire :

- s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;
- engage la société sur la base de son offre à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

 Le mandataire (1) :

- du groupement solidaire
 solidaire du groupement conjoint
 non solidaire du groupement conjoint

s'engage pour l'ensemble des prestataires groupés désignés dans l'annexe ci-jointe (2) à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après;

(1) Cocher la case correspondante à la nature de votre groupement.

(2) Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint.

(3) Dans le cas d'un groupement, indiquer les coordonnées du mandataire.

Nom commercial et dénomination sociale du candidat (3) :

Adresse de l'établissement :

.....
.....
.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET :

APE :

CCV2M

Création d'un atelier relais sur la commune de CHAMBERET

Numéro de TVA intracommunautaire :

Organisme bancaire :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :

Objet du marché

Désignation de l'opération

Le marché régi par le présent CCAP est un marché de maîtrise d'œuvre qui a pour objet de définir les modalités d'intervention du maître d'œuvre telles que définies par la loi MOP du 12 juillet 1985 et son décret d'application n° 93.1268 du 29 novembre 1993.

Cette intervention portera sur : **Création d'un atelier relais pour accueillir une activité de service ambulance sur la commune de Chamberet.**

Caractéristiques principales et conditions d'exécution

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un fractionnement en tranches ou bons de commande.

Durée du marché

Les prestations de maîtrise d'œuvre débutent à la date de notification du marché. Elles s'achèveront à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception ne sont pas toutes levées à la fin de cette période.

Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission intervient lors de la levée des dernières réserves.

Intervenants

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

Bureau CTI19

Le Bech

19800 CORREZE

Coordination en matière de sécurité et protection de la santé

Le coordonnateur SPS sera désigné ultérieurement.

Missions du maître d'œuvre

Catégorie d'ouvrage

La mission de maîtrise d'œuvre porte sur un ouvrage de type : Bâtiment - Construction

Missions

La mission confiée au maître d'œuvre est la suivante :

Maîtrise d'œuvre

Acte d'Engagement

Etudes d'avant-projet sommaire (APS).

Etudes d'avant-projet définitif (APD).

En particulier, les études d'avant-projet comprennent l'établissement des dossiers et les consultations relevant de la compétence de la maîtrise d'œuvre et nécessaires à **l'obtention du permis de construire** et des autres autorisations administratives, ainsi que l'assistance au maître de l'ouvrage au cours de leur instruction.

Etudes de projet (PRO).

Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT).

Etudes d'exécution (EXE).

Direction de l'exécution des travaux (DET).

Assistance aux opérations de réception (AOR) et pendant la période de garantie de parfait achèvement.

Délais d'exécution

Les délais d'exécution des études commenceront à courir à la compter de la notification du marché selon les délais définis par le titulaire pour élément de mission de maîtrise d'œuvre

Délais des éléments de missions

<i>Mission</i>	<i>Délai</i>
APS - Etudes d'avant-projet sommaire	15 jours
APD - Etudes d'avant-projet définitif	20 jours
PRO - Etudes de projet	10 jours
ACT - Assistance à la passation des contrats de travaux	10 jours
EXE - Etudes d'exécution	5 jours
DET - Direction de l'exécution des travaux	20 semaines
AOR - Assistance aux opérations de réception comprise	2 jours

Engagement sur le coût des travaux

Coût prévisionnel des travaux

Le coût prévisionnel est connu.

Il résulte d'une estimation prévisionnelle provisoire d'un **montant (HT) de 192 000 €**,

Rémunération du maître d'œuvre

Le présent marché de maîtrise d'œuvre est un marché forfaitaire conclu à prix provisoire.

Par dérogation à l'article 10.1.1 du CCAG-PI, le prix est révisable lorsque la durée d'exécution du marché est supérieure à trois mois.

Par dérogation à l'article 10.1.3 du CCAG-PI, le prix ne comprend pas les éventuels surcoûts d'assurance liés aux spécificités de l'opération que le titulaire est dans l'incapacité de prévoir au moment de l'établissement de son offre.

Caractère forfaitaire du marché

La rémunération du marché est forfaitaire pour l'exécution des prestations décrites par le CCAP et du programme du marché.

Le caractère forfaitaire du marché n'interdit pas de convenir que certaines prestations ou fournitures particulières puissent être rémunérées sur la base de prix unitaires figurant au contrat.

Le maître d'œuvre s'engage à ne percevoir aucune autre rémunération d'un tiers au titre de la réalisation de l'opération.

Etablissement du forfait provisoire de rémunération

Le montant du marché, fixé dans l'acte d'engagement, est provisoire, conformément aux dispositions de l'article 19 IV du décret relatif aux marchés publics et de l'article 29 du décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre confiées par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Passage au forfait définitif de rémunération

La rémunération provisoire devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'élément PRO et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle définitive des travaux.

Montant définitif de la rémunération = estimation définitive du coût prévisionnel des travaux x taux de rémunération

Formalisme du passage au forfait définitif : Le coût prévisionnel définitif des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre et le forfait définitif de rémunération sont arrêtés par avenant conformément aux dispositions des articles 29 et 30 du décret n°93-1268 du 29 novembre 1993.

Modalités de révision

Mois d'établissement du prix du marché

Les prix sont réputés établis aux conditions économiques du mois de août 2018.

Ce mois est appelé mois zéro (M0).

Révision du prix du marché de maîtrise d'œuvre : Telle que définie à l'article 8.4 du CCAP.

Montant du forfait provisoire de rémunération

Le montant de la rémunération du maître d'œuvre s'élève à prix global forfaitaire de :
Montant exprimé en euros :

Total Hors Taxe (en chiffres) :

Montant TVA au taux de 20,00 % :

Montant TTC (en chiffres) :

Montant TTC (en lettres) :

Ce montant est provisoire.

Décomposition du forfait (si Titulaire unique)

Le montant total des honoraires de la maîtrise d'œuvre, y compris indemnisation éventuelle, est décomposé par élément de mission suivant la répartition ci-après :

Elément de mission	Montant de la mission en Euro
Etudes d'avant-projet sommaire
Etudes d'avant-projet définitif
Etudes de projet
Assistance à la passation des contrats de travaux
Etudes d'exécution
Direction de l'exécution des travaux
Assistance aux opérations de réception
TOTAL GENERAL HT
Montant TVA
TOTAL GENERAL TTC

Décomposition du forfait (si Groupement)

En cas de groupement, la répartition détaillée des prestations à exécuter par chacun des membres du groupement et le montant du marché revenant à chacun sont décomposés dans l'annexe ci-jointe.

Avance

Le marché ne fait pas l'objet d'une avance.

Signature du candidat

Il est rappelé au candidat que la signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en un seul original

A :

Le

Mention(s) manuscrite(s)

"Lu et approuvé"

Signature(s) du titulaire, ou, en cas de groupement d'entreprises, du mandataire habilité ou de chaque membre du groupement :

.....
.....
.....

Acceptation de l'offre

Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d'engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A

Le

Le pouvoir adjudicateur

Date d'effet du marché

Reçu notification du marché le :

- Le prestataire
- Le mandataire du groupement

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé le :

- Par le prestataire.
- Par le mandataire du groupement destinataire.

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

A le (Date d'apposition de la signature ci-après)

Annexe à l'acte d'engagement

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Certificat de cessibilité établi (1) en date du à

OU

Copie délivrée en unique exemplaire (1) pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
2 La totalité du bon de commande n° afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres et lettres*) :

.....
3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

.....
4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

et devant être exécutée par

en qualité de :

- membre d'un groupement d'entreprise
 sous-traitant

A le
Signature (2)

(1) Cochez la case qui correspond à votre choix, soit certification de cessibilité soit copie délivrée en unique exemplaire

(2) Date et signature originales

Annexe à l'acte d'engagement

ACTE SPECIAL DE SOUS-TRAITANCE

Annexe à l'acte d'engagement en cas de sous-traitance valant demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement.

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement en cours de marché.

L'exemplaire unique du marché ou le certificat de cessibilité a t'il été restitué ?

OUI NON

Acte spécial modificatif: il annule et remplace l'acte spécial de sous-traitance du

Pouvoir adjudicateur : Communauté de Commune Vézère Monédières Millevaches

Personnes habilitées à donner les renseignements sur l'état d'avancement du marché du sous-traitant :

.....
.....

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 130 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics (nantissemens ou cessions de créances) :

.....
.....

Organisme chargé des paiements : Trésorerie de TREIGNAC

Objet du marché :

Création d'un atelier relais sur la commune de CHAMBERET

Candidat ou titulaire du marché :

.....
.....

Prestations sous-traitées :

Nature des prestations sous-traitées :

.....

Durée du contrat :

.....

Montant HT :

Taux de la TVA :

Montant TTC :

Date (ou mois) d'établissement des prix :

Modalités de variation des prix :

Identification du sous-traitant :

Nom commercial, raison ou dénomination sociale :

Forme juridique du sous-traitant :

Immatriculée à l'INSEE :

– Numéro de SIRET :

– Code nomenclature activité française (NAF) :

– Numéro d'identification au registre du commerce :

Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant :

Adresse :

Compte à créditer :

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour avoir droit au paiement direct (article 136 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics)

:

OUI NON

Condition de paiement du contrat de sous-traitance :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance : OUI NON

Modalités de calcul et de versement des acomptes :

Clauses relatives aux délais, pénalités, primes, réfactions et retenues diverses :

.....
.....

Capacités professionnelles, financières et techniques du sous-traitant :

Liste des pièces qui doivent être fournies par le sous-traitant pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières :

Il sera exigé des sous-traitants les mêmes pièces que celles exigées du titulaire.

Attestations sur l'honneur du sous-traitant.

Le sous-traitant déclare sur l'honneur :

a) Condamnation définitive :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts, aux articles L. 2339-2 à L. 2339-4, L. 2339-11-1 à L. 2339-11-3 du code de la défense et à l'article L. 317-8 du code de la sécurité intérieure, ou pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- ne pas être exclu des marchés publics, à titre de peine principale ou complémentaire prononcée par le juge pénal, sur le fondement des articles 131-10 ou 131-39 du code pénal ;

b) Lutte contre le travail illégal :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 , L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ou pour des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union européenne ;

- pour les contrats administratifs, ne pas faire l'objet d'une mesure d'exclusion ordonnée par le préfet, en application des articles L. 8272-4, R. 8272-10 et R. 8272-11 du code du travail ;

c) Liquidation judiciaire : ne pas être soumis à la procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L. 640-1 du code de commerce, ne pas être en état de faillite personnelle en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code, et ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

d) Redressement judiciaire : ne pas être admis à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L. 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, ou justifier d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord cadre ;

e) Situation fiscale et sociale : avoir, au 31 décembre de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

f) Marchés de défense et de sécurité (MDS) : ne pas entrer dans l'un des cas d'interdiction de soumissionner prévus à l'articles 46 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015

g) Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées à l'article L. 1146-1 du code du travail ;
- avoir, au 31 décembre de l'année précédent celle au cours de laquelle a lieu de lancement de la consultation, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-5 du code du travail ou, à défaut, avoir réalisé ou engagé la régularisation de cette situation à la date de la soumission ;

h) que les renseignements fournis en annexe du présent document sont exacts.

Cession ou nantissement des créances résultant du marché public.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial ; le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues à l'article 136 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, en produisant en annexe du présent document :

- L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

- Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances.

La présente déclaration de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif :

- Le titulaire demande la modification de l'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité prévus à l'article 127 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics qui est joint au présent document ;

OU

- L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité ayant été remis en vue d'une cession ou d'un nantissement de créances et ne pouvant être restitué, le titulaire justifie soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible. Cette justification est donnée par une attestation ou une mainlevée du

bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché qui est jointe au présent document.

Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant.

A, le

A, le

Le sous-traitant :

.....

Le candidat ou titulaire :

.....

Le représentant du pouvoir adjudicateur, compétent pour signer le marché, accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur :

Notification de l'acte spécial au titulaire

En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire.)

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire reçoit à titre de notification une copie du présent acte spécial :

A, le

Annexe à l'acte d'engagement

DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Remplir un exemplaire par co-traitant :

Nom commercial et dénomination sociale du candidat :

Adresse de l'établissement :

Adresse du siège social (si différente de l'établissement) :

.....
.....
.....

Adresse électronique :

Téléphone :

Télécopie :

SIRET : APE :

Numéro de TVA intracommunautaire :

Accepte de recevoir l'avance :

- Oui
 Non

Organisme bancaire :

Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :

IBAN :

BIC :